



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Discriminations à l'embauche dans les outre-mer

Question écrite n° 44083

Texte de la question

M. Max Mathiasin alerte Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances sur les discriminations à l'embauche que subissent les ultramarins dans leurs territoires. Le rapport de recherche « Discriminations en outre-mer : Premiers résultats d'un testing » de la Fédération de recherche théorie et évaluation des politiques publiques (TEPP) de novembre 2021 qui a mesuré en Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion et à Paris les discriminations à l'embauche, révèle qu'à compétences égales les demandeurs d'emploi ultramarins sont systématiquement discriminés à l'embauche dans leur propre territoire par rapport aux demandeurs hexagonaux. Par exemple, une personne née et ayant vécu en Guadeloupe a environ 22 % de chance de moins de se faire embaucher dans le secteur de la restauration guadeloupéenne par rapport à un autre candidat né et ayant vécu à Paris. Il lui demande quelles actions peuvent être mises en œuvre, en particulier dans les territoires ultramarins, pour faire respecter le principe de non-discrimination à l'embauche.

Données clés

Auteur : [M. Max Mathiasin](#)

Circonscription : Guadeloupe (3^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44083

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 février 2022](#), page 751

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)